

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 10 janvier 2019 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAPAIRE, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. DAMOME, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, Mme LE BELLEGO.

Etaient représentés :

Mme DUBOUILH, M. ORTEL, Mme PORTES, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, M. DEROY, M. FRERET, Mme LESPIAUCQ.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme MIRAS, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H00.

Il adresse ses vœux aux membres de la CFVU et les informe des principaux projets portés par l'équipe présidentielle pour l'année 2019.

Sur le volet Formation, l'année sera largement consacrée à la préparation de la mise en œuvre de l'arrêté licence (contrat pédagogique de réussite, extension des parcours adaptés, évaluation continue intégrale, structuration de l'offre de formation en blocs de compétences et connaissances) et à la réflexion sur l'organisation de nos masters qui s'appuiera sur les travaux de la Commission Master.

Les assises de la pédagogie se tiendront au printemps.

Sur le volet Recherche, les principaux projets portent sur la réforme des équipes de recherche, désormais appelées unités de recherche et sur la poursuite de la démarche relative à la réorganisation scientifique et institutionnelle de la Maison des Sciences de l'Homme qui nécessite aujourd'hui de préciser son modèle juridique et économique.

Sur le volet Etablissement, les principaux projets porteront sur la création d'un Pôle Arts, Culture et Economie créative, sur le chantier de la dévolution du patrimoine (transfert de propriété du patrimoine bâti et foncier de l'Etat vers l'établissement) et sur la consolidation du pôle francophonie avec une L3 humanités francophones en préparation. L'université va continuer à porter le projet de Fédération des Presses Universitaires d'Aquitaine.

Enfin, l'établissement poursuivra également les efforts engagés en matière de sécurisation du campus.

## I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Abstention	1

➡ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018.*

## II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

M. Fröhlich demande la rectification de l'orthographe de son nom.

En l'absence d'autres remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Abstention	1

➡ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.*

## 3/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS POUR SIÉGER A LA CODALA

Bouge ton campus (FAGE) : **BOUZOU Léa**

Étudiant-e-s de Bordeaux Montaigne : **BARTHE Jordan**

Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux : ***non désigné pendant la séance***

## IV/ CONVENTION DE FORMATION

M. Valat présente la convention de partenariat passé entre l'UBM et le Festival « Ciné Sans Frontières ».

La convention a pour objet la participation des étudiants inscrits en deuxième et troisième année de licence Babel Italien au festival « Ciné Sans Frontières », ceux-ci sous-titreront en français trois courts métrages italiens.

Le festival « Ciné Sans Frontières » s'engage à citer l'université Bordeaux Montaigne dans la liste de ses partenaires.

Mme Duféal regrette que le festival ne finance pas l'intégralité des frais de déplacement des étudiants. Elle souhaite savoir si le nom des étudiants et des encadrants apparaîtra au générique du film.

Mme Ollier regrette que les traducteurs soient régulièrement les oubliés des publications.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➔ ***La CFVU valide la convention de partenariat 2019 entre l'UBM et le festival « Ciné Sans Frontières ».***

## **V/ CAMPAGNE D'ADMISSION MASTER 2019-2020 : MODALITÉS D'ADMISSION**

M. Valat rappelle que les capacités d'accueil en master ont été votées par le CA du 21 décembre. Il s'agit ici de présenter les modalités d'admission en master : une admission sur dossier et/ou entretien, une admission sur concours.

Le calendrier de la campagne d'admission est donné à titre indicatif aux membres de la CFVU. Dans le cadre de la loi SVA, le délai de recrutement ne peut excéder 2 mois. L'étalement des dates de la période d'admission permet aux collègues d'UFR d'organiser l'ensemble de ces recrutements.

M. Arcelin souligne que la formalisation des modalités des concours permet une clarification des informations à l'attention des étudiants.

Mme Miras rappelle que ces éléments seront publiés sur le portail Trouver mon master dont l'ouverture est prévue début février.

Ce portail permet aux candidats d'obtenir un descriptif de l'offre proposée par les établissements et de rediriger les candidats vers les contenus publiés sur notre site institutionnel.

Mme Duféal demande si l'organisation d'entretien en visioconférence doit être mentionnée comme une modalité de recrutement.

Elle signale avoir été contactée par le site de l'Étudiant pour saisir l'offre de formation de nos masters contre paiement en vue de la publication d'un guide.

M. Ballesta dit que ce niveau de détail n'a pas besoin d'être mentionné dans cette délibération.

M. Arcelin souligne l'utilisation pour les prochains recrutements d'un nouveau service de visioconférence : RENAvision.

M. Le Bourdonnec précise que le guide de l'Étudiant vise plutôt les écoles de commerces, d'économie et de communication.

Mme Le Bellego signale que les étudiants consultent plus fréquemment l'offre de formation mise en ligne par l'ONISEP.

Mme Miras signale être contactée à chaque rentrée par l'ONISEP pour une mise à jour des formations de notre université sur leur site.

M. Fröhlich souhaite connaître les raisons de la variabilité des différentes campagnes de recrutement. Il demande si le nombre d'inscrits dans chaque formation pourrait figurer sur ce tableau afin d'évaluer les évolutions de nos capacités d'accueil.

M. Ballesta signale qu'une présentation des taux de pression par master sera prochainement portée à l'ordre du jour de la CFVU.

Mme Miras évoque un calendrier similaire à celui de l'année dernière. Ce calendrier est établi par les responsables de formation en lien avec les responsables de bureau masters des UFR.

Mme Duféal demande quel est l'élément déclencheur du délai SVA.

Mme Miras répond que le délai SVA débute dès que le dossier du candidat est complet.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**👉 La CFVU adopte les modalités d'admission en master 2019.**

## **VI/APPELS A PROJET RÉGION 2019, VOLETS « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR » ET « VIE ÉTUDIANTE »**

M. Ballesta signale que les données communiquées lors de la Conférence Régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie (CREST) du 26 septembre 2018 ont mis en évidence le constat du peu de projets déposés par notre établissement et par les SHS en général dans le cadre des volets Enseignement Supérieur et Vie de l'étudiant des Appels à Projets du Conseil Régional. L'équipe de direction de l'université a décidé d'engager l'établissement dans une démarche volontariste en terme de réponse à cet AAP (Appel à projets) 2019.

Les objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) en matière d'enseignement supérieur portent sur le développement de l'accès à l'enseignement supérieur (objectif 5) et sur l'amélioration des conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants (objectif 6).

L'objectif de cet Appel à projets est de faciliter l'accès et le maintien des jeunes dans l'enseignement supérieur pour une meilleure réussite et une meilleure insertion professionnelle.

Le budget global de l'AAP était d'environ 22 millions d'€ en 2018. Les financements peuvent aller de 10 000 à 500 000 euros. La médiane est autour de 60 000 euros.

L'aide régionale s'élève au maximum à 50% en investissement et au maximum à 80% en fonctionnement ; le montant de référence est l'assiette éligible (somme des dépenses éligibles).

La Région publiera les résultats de cet AAP vers le mois de juillet 2019.

Mme Duféal demande sur quoi doivent porter les discussions de la CFVU : enveloppe financière, innovation, ...

M. Ballesta souligne que la contrainte calendaire ne favorise pas l'étude approfondie par projet. Il signale cependant une phase de discussion avec chacun des porteurs de projet. La présentation proposée aujourd'hui à la CFVU en est le produit final.

Il rappelle que ces projets doivent répondre au moins à l'un des 3 priorités régionales :

- La continuité des parcours,
- L'innovation pédagogique,
- Le lien avec le monde socio-économique.

Les membres de la CFVU sont donc invités à considérer la plus-value apportée par ces projets à notre offre de formation, à la réussite étudiante, à l'amélioration de l'insertion professionnelle de nos étudiants, ...

Mme Rachmuhl demande des informations complémentaires concernant la méthodologie de présentation des projets.

Mme Caillot signale que les projets qui auront obtenu un vote favorable de la CFVU seront déposés sur la plateforme de la région. Une réponse à l'ensemble des projets sera apportée par la région au mois de juillet prochain.

Elle signale que les porteurs de projets ont complété des fiches synthétiques, l'ensemble des projets ont été encadrés par des référents et les budgets présentés ont été vérifiés par des experts.

#### **VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :**

↳ Projets portés par une composante

##### **UFR Humanités**

Projet « Libérez l'écriture » porté par Mme Bloch et Mme Mouton-Rovira.

Ce projet d'atelier d'écriture mené auprès d'étudiants de licence de lettres avec présence répétée d'écrivains vise à développer la capacité de nos étudiants à écrire, à réussir leurs examens et à découvrir la création contemporaine. Ces ateliers seront intégrés dans les UE d'options ou dans les UE de Parcours préprofessionnel de l'étudiant. Cette pédagogie innovante de l'atelier d'écriture créative permettrait de réussir mieux les épreuves d'écriture plus contrainte. Une telle pédagogie se développe dans nombre d'universités et nous permettrait de ne pas prendre de retard. En outre, avec l'appui des documentalistes de l'université, une rencontre large public fera connaître la création contemporaine et un séminaire de synthèse permettra de mesurer où en est la création à l'université en littérature. Les ateliers concerneraient 60 étudiants par an, de licence et Licence 3, et deux écrivains prenant en charge deux groupes pendant trois semaines, le reste s'intégrant à l'enseignement de l'UE et suivi par un enseignant de Bordeaux Montaigne.

Mme Maltone souhaite connaître les modalités de sélection des étudiants concernés par ce projet ainsi que la méthodologie utilisée pour le suivi de ces étudiants.

M. Ballesta parle de volontariat. A terme une production des étudiants est prévue.

Mme Rachmuhl trouve très intéressant d'intégrer ces ateliers dans la maquette et de permettre la rencontre des étudiants avec des auteurs contemporains.

M. Lapaire évoque l'existence au sein de l'université de Cincinnati d'un atelier d'écriture créative et propose de mettre en relation les porteurs de ce projet avec cette université.

Mme Duféal demande des informations complémentaires sur la durée du stage proposé. Elle évoque les perspectives d'évolution du projet vers une prestation orale et imagine un partenariat possible avec le département de théâtre.

Mme Caillot indique que les étudiants recevront deux titres de la bibliographie des auteurs. Dans le cadre de l'étude encadrée des pratiques de lecture, des périodes de stage de 3 mois sont prévues. Elles correspondent à des missions ponctuelles assurées par du personnel non permanent et dont ce n'est pas l'activité principale.

M. Lapaire regrette l'absence d'un budget prévisionnel consacré à la valorisation de la production créative étudiante.

Mme Caillot répond qu'une valorisation numérique encadrée par les collègues du SCD et les Presses universitaires de Vincennes est envisagée.

Elle ajoute que les frais de valorisation de la production écrite sont inclus dans les frais de missions.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➤ La CFVU approuve le projet « Libérez l'écriture » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

Projet « Comédie musicale » porté M. Plasseraud.

Le projet a comme objectif la réalisation d'un film de long-métrage, du genre de la comédie musicale. Au-delà de l'œuvre elle-même, les équipes pédagogiques du département des arts ont pour ambition de proposer aux étudiants des différentes sections, un travail collectif qui leur permette de se rencontrer et d'apprendre à travailler ensemble sur un projet à long terme. Ce doit être aussi l'occasion pour eux de nouer des contacts afin de commencer à construire un réseau de connaissances qui pourra ensuite être activé pour les projets personnels.

Mme Caillot signale que le vote de la CFVU sur ce projet sera fait sous réserve de l'envoi du dossier complet de ce projet.

M. Fröhlich demande ce qu'est le matériel profilmique.

Mme Caillot indique qu'il s'agit de matériel entrant dans la construction de la scénographie.

Mme Maltone demande si le thème du film est déjà connu.

M. Ballesta répond que le scénario fait partie du projet des étudiants.

M. Boulard demande si les appels à projets peuvent obtenir d'autres types de subvention.

Mme Caillot répond que d'une manière générale la multiplicité des financements tend à réduire la part de financement de la région.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➤ La CFVU approuve le projet « Comédie Musicale » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

Projet « Un atelier de prototypage numérique à la Maison des Arts » porté par M. Bourdareau. Associé aux enseignements d'atelier de pratique du projet, l'atelier de prototypage, fondé sur le modèle technologique des Fablabs, vise à inscrire la formation des étudiants de la licence design dans l'actualité des modèles productifs. La mise en place de cet atelier, regroupant des ordinateurs et des machines à découpe laser et des imprimantes 3D, permettra aux étudiants d'être formés à ces outils de production, d'en comprendre les enjeux techniques, économiques, pratiques, esthétiques et scientifiques. L'atelier permettra l'acquisition de compétences utiles pour les stages, les poursuites d'études ou l'insertion professionnelle auxquels ils et elles peuvent prétendre.

Enfin, la démarche expérimentale associée à ces outils encouragera, dans une logique de workshops, la créativité propre aux activités de fabrication et facilitera l'intégration des étudiants dans la discipline et dans leur cursus universitaire.

M. Boulard demande si un profil de tuteur est déjà envisagé.

Mme Caillot signale que ce tuteur devra accueillir et accompagner les usagers en dehors des heures de cours.

M. Ballesta pense qu'un étudiant du master design peut avoir les compétences nécessaires à ce tutorat.

Mme Duféal demande si ce projet a été réalisé en collaboration avec Cap Sciences qui propose déjà une mise à disposition de ce type de machine et s'il est envisagé que des étudiants issus de formations extérieures à l'UBM pourront également y avoir accès.

M. Ballesta répond que ce projet s'inscrit dans un esprit d'ouverture de la Maison des Arts.

Mme Caillot rappelle que les financements des projets région sont exclusivement destinés au public ciblé.

M. Valat évoque le développement de partenariats avec des écoles de design dans un but d'accueil et d'échange inter-établissements.

M. Boulard demande une estimation du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Mme Caillot signale l'achat de trois imprimantes 3D, un scanner 3D, un ordinateur dédié et trois postes informatiques supplémentaires. Elle rappelle que l'effectif sera limité aux étudiants de la licence et du master Design.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➤ La CFVU approuve le projet « Un atelier de prototypage numérique à la Maison des Arts » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

Projet « Création d'un pôle d'attractivité Illustration en région Nouvelle-Aquitaine » porté par M. Béziat. Dans un contexte où l'image occupe une place grandissante dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication, le projet a pour objet de :

- Permettre aux étudiants de développer dès le premier cycle des compétences professionnelles dans le domaine de l'illustration ;
- Faire de la Maison des arts un lieu de recherche, de création et d'événements publics en dehors des semaines habituelles de cours. Créer ainsi un lien nouveau et durable entre les étudiants et l'université.
- Développer des rencontres régulières et originales entre professionnels de l'illustration et étudiants. Favoriser ainsi une meilleure compréhension entre les contenus développés à l'université et la réalité des métiers de l'illustration, voire plus largement des métiers de l'art et de la culture.
- Faire de l'Université Bordeaux Montaigne la première structure universitaire en France à proposer une offre de formation en Illustration, et participer ainsi au rayonnement de la région Nouvelle Aquitaine dans le champ des arts et de la culture.

Mme Caillot signale que la construction d'un projet de master *Illustration* dépend également de l'évolution des aménagements de la Maison des Arts.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➡ La CFVU approuve le projet « Création d'un pôle d'attractivité Illustration en région Nouvelle-Aquitaine » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

### **UFR Langues et civilisations**

Le projet « Langues en jeux » porté par Mme Mathon.

Le projet vise à augmenter la part de la pratique active dans l'apprentissage des langues. Il s'agit de maximiser la motivation des apprenants vis-à-vis des langues étrangères et d'adapter l'apprentissage à leurs usages en proposant un ensemble de "jeux-minute", disponibles sur smartphones et tablettes, jouables de manière discontinue, dans toute sorte d'environnements (file d'attente, transports en commun...). Ce format amène les apprenants à revenir régulièrement et avec plaisir sur ces apprentissages. L'attrait de ce genre de dispositif repose également sur le fait qu'il est pensé pour les outils mobiles que cette génération de *digital natives* apprécie. Un design engageant et adaptatif associé à une *gamification* pensée pour favoriser l'émulation et le partage constituent ainsi des leviers pour renforcer la motivation des apprenants.

Mme Duféal demande si l'entreprise qui fournira ce jeu sérieux est déjà connue et se dit inquiète que les ¾ du projet repose sur le budget alloué au développement de ce jeu.

M. Ballesta répond que l'on se trouve sur un segment inédit.

Mme Caillot ajoute que nous n'en sommes aujourd'hui qu'à l'étape de définition du projet. Si ce projet est lauréat de l'appel à projet, un appel d'offre sera organisé et aucun budget ne sera engagé avant la réponse de la région.

Elle rappelle que pour obtenir la totalité des fonds, l'université devra justifier l'ensemble des dépenses liées à ce projet.



M. Boulard demande si le budget prévoit un abonnement au serveur.

Mme Caillot signale que le budget est prévu sur 3 ans, toutefois le projet prévoit de proposer des offres payantes afin de permettre une part d'autofinancement, une continuité de développement et assurer la pérennité du jeu proposé.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➡ La CFVU approuve le projet « Langues en jeux » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

#### ↳ Projets Etablissement

Le projet « La fabrique du lien lycéens, étudiants, alumni, professionnels : pour une communauté de compétences en sciences humaines et sociales » porté par Mme Magne et M. Hauquin.

Pour une communauté de compétences en sciences humaines et sociales » ; Les actions choisies visent à éclairer les choix d'orientation jusqu'à l'obtention du diplôme. Elles ciblent la licence comme charnière de la réussite motivée par un projet professionnel défini.

Elles misent sur un continuum d'accompagnement et de mise en relation entre lycéens et étudiants, entre étudiants et diplômés, puis alumni et environnement socio-économique.

Des actions transversales au niveau de l'établissement :

- Réalisation d'une banque de capsules vidéo présentant l'offre de formation en licence,
- Organisation de rencontres thématiques autour de métiers et secteurs d'activités avec témoignage d'alumni,
- Observatoire des métiers.

Des actions spécifiques et expérimentales ciblées sur l'UFR STC :

- Tutorat entre masters et L1.
- Travaux communs de terrain lycéens – étudiants de licence.

Mme Rahou demande quelle est la part du budget établissement pour ce projet.

Mme Caillot évoque un budget de 30 600 € soit 20% du projet/3ans.

Mme Maltone souhaite connaître la composition de l'équipe qui pilotera ces actions et demande si les équipes enseignantes seront amenées à collaborer.

Mme Caillot évoque l'équipe de la DOSIP déjà investie dans le cadre du PPE, un appui sur les équipes enseignantes mais également Stratejic, la Junior-Entreprise de l'université et l'IJBA. Elle mentionne également la création d'un comité de pilotage répondant à la logique d'un conseil de perfectionnement avec des représentants des lycées, des alumni, un représentant de l'UFR, des départements concernés, des enseignants dont des intervenants professionnels et des partenaires extérieurs.

M. Ballesta insiste sur la place des étudiants dans le projet. Ils vont réaliser ces capsules vidéo qui pourraient être valorisés dans le cadre d'un concours.

M. Damome signale que ce projet est déjà mis en œuvre cette année dans le cadre de la licence information et communication pour lequel les étudiants présentent leur formation à leurs homologues de l'université de Lomé.

L'idée portée par la DOSIP est de généraliser ce projet à l'ensemble des formations.

Mme Duféal évoque la genèse du projet, porté à l'origine par M. Rouissi en 2011. Des capsules vidéo présentaient la journée type d'un étudiant de licence information et communication. Ces capsules étaient disponibles sur le site internet de l'université et présentées lors des salons étudiants. Cette idée a été reprise lors de la construction du PPE et les étudiants de 2<sup>ème</sup> année de licence ont réalisé des vidéos diffusées lors des JFE. Elle souligne l'intérêt de développer ce projet en partenariat avec les étudiants de la licence musique pour agrémenter le fond sonore des montages vidéo.

M. Boulard signale que ce projet est déjà en cours de réalisation avec le département cinéma et audiovisuel et des lycéens partenaires visant à créer du lien par la réalisation et la diffusion de ces capsules vidéos.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**☞ La CFVU approuve le projet « La fabrique du lien lycéens, étudiants, alumni, professionnels : pour une communauté de compétences en sciences humaines et sociales » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

Projet « Formation et maillage territorial : culture, tourisme, patrimoine en Nouvelle-Aquitaine » porté par Mmes Laville et Lahaye.

L'université Bordeaux Montaigne souhaite développer sa mission de formation pour l'ensemble du territoire régional (conformément aux recommandations du SRESRI) :

- dans des villes moyennes, en assurant ainsi un meilleur maillage territorial pour les étudiants éloignés des grands pôles universitaires géographiquement et/ou socialement ;
- en lien avec les spécificités économiques locales et le développement des territoires ;
- par l'innovation pédagogique, en respectant les identités territoriales et leur valorisation.

L'objectif est de proposer une nouvelle offre de formation en licence dans des territoires où le taux de poursuite d'études supérieures est encore trop faible. Cet objectif se déclinera suivant des temporalités différentes. Le premier projet concernera la communauté d'agglomérations du Pays Basque qui conjugue un bon taux de réussite au baccalauréat avec un faible taux de poursuite d'études post bac. Il s'agit de conforter des domaines prioritaires suivant la spécificité du territoire afin de travailler avec les acteurs locaux : patrimoine, tourisme, ouverture vers le transfrontalier et l'interculturalité, et de proposer des formations de licence en lien avec ceux-ci (L1/L2/Licence professionnelle). La formation s'effectuera dans des tiers lieux, cours hybrides de l'Université et accompagnement de tuteurs, projets tutorés avec des acteurs du milieu socio-professionnel et associatif.

Mme Rachmuhl demande si la maquette de cette licence est déjà construite.

M. Ballesta évoque un travail préparatoire en 2019 pour une ouverture de la formation en 2020.

Mme Durrans craint une déperdition d'étudiants entre les 3 années de licence.

M. Ballesta évoque la possibilité d'ouvrir la 3<sup>ème</sup> année aux stagiaires de formation continue.

M. Fröhlich pose la question de l'existence d'un financement pérenne de cette formation après l'arrêt du financement de la région.  
Il pose le problème de la plus-value pédagogique de proposer des cours uniquement au format numérique.

Mme Rachmuhl partage l'avis de M. Fröhlich et pense que l'intégralité de la formation ne peut pas se faire à distance.

M. Ballesta signale que le projet appelle un financement complémentaire de la communauté d'agglomération du Pays basque.

Mme Caillot rappelle que les cours seront proposés par captation vidéo en temps réel dans les amphithéâtres déjà équipés avec cependant une possibilité d'interaction au sein du cours.

Mme Maltone partage les mêmes réticences que ses collègues. Elle souhaite savoir quelles licences seront sollicitées pour structurer cette formation pluridisciplinaire.

M. Ballesta répond que ce projet est pour l'instant en phase d'amorçage et que ces précisions viendront dans la phase de préparation.

Mme Caillot confirme que le projet prévoit une année pour la phase d'instruction.  
Elle signale que budgétairement, le reste à charge pour l'établissement s'élèvera à 16 200 €/3 ans.

Mme Rachmuhl demande alors un report de dépôt de ce projet à l'année prochaine.  
Elle trouve mal venue de développer ce projet alors qu'il est aujourd'hui difficile de maintenir l'ouverture d'un second groupe de TD en licence LEA anglais-espagnol à l'antenne d'Agen.

Mme Duféal demande si ce projet prévoit un partenariat avec l'UPPA.

M. Ballesta répond que ce créneau de formation ne concerne pas l'UPPA.

Mme Caillot souligne que l'initiative dans ce projet porte sur la modularisation de nos formations. Elle signale l'existence prochaine d'un appel à manifestation d'intérêt du ministère sur cette thématique.

M. Arcelin signale un projet de maillage des formations transfrontalières présenté à la COMUE.

Mme Caillot évoque les difficultés d'avancée des projets déposés auprès de la COMUE.

Mme Duféal souhaite savoir pourquoi ce projet est présenté comme un projet de l'UFR Humanités et non comme un projet établissement.

M. Ballesta répond que l'intitulé de licence envisagé renvoie aux mentions portées par cette UFR.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	23
Pour :	3
Contre :	7

**➡ La CFVU rejette le projet « Formation et maillage territorial : culture, tourisme, patrimoine en Nouvelle Aquitaine » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

Projet « Lever les barrières de la langue » porté par Mme Tinchant en lien avec le Pôle Handicap. Ce projet porte sur l'accessibilité des compétences en langues pour les étudiants en situation de handicap. En effet, en offrant des conditions d'études accessibles à tous les étudiants, il favorise l'accès à l'enseignement supérieur et développe les conditions de la réussite pour un public encore sous-représenté dans l'enseignement supérieur. Anticipant les obstacles dans la mise en place du nouvel arrêté licence, ce projet présente un caractère novateur et permettra de diffuser les outils mis en place à l'ensemble des établissements concernés. L'objectif est de favoriser la réussite étudiante, de mettre en œuvre la personnalisation des parcours et des dispositifs d'accompagnement pédagogiques prévus par la loi ORE pour tenir compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants. L'Université Bordeaux Montaigne, en tant que rare université en France à proposer 9 langues sur les 10 existant en CLES par la Coordination Nationale (la certification en chinois n'ayant pu aboutir pour le moment au niveau national), est d'autant plus légitime à mener ce type d'initiative.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➡ La CFVU approuve le projet « Lever les barrières de la langue » dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

## VOLET VIE ETUDIANTE

Projet « Amélioration des conditions de vie étudiante et Aide à la création étudiante » porté par M. Péraud et Mme Magne.

2 volets :

- Volet 1, réappropriation des espaces communs de l'université Bordeaux Montaigne par et pour les étudiants : offrir une identité claire aux deux halls du bâtiment de la Maison des Arts, les repenser en espaces aménagés et partagés, afin qu'ils deviennent de réels lieux de convivialité, d'accueil, de travail...  
Ainsi, l'objectif du projet est de favoriser, de faciliter ces activités par des équipements appropriés mêlant travail et détente. Un lieu permettant la mise en avant des pratiques artistiques et de création hors salle de cours, un lieu de référence pour les étudiants en Arts. Un lieu pour se rencontrer, échanger, travailler et permettant la création collaborative.
- Volet 2, création d'un concours et d'une bourse d'aide à la création artistique étudiante : La création d'un concours destiné aux étudiants des formations en Arts de la Nouvelle Aquitaine afin de dynamiser le campus et de permettre un accès au monde socio-économique. La création d'une bourse d'accompagnement à la diffusion. L'objectif est de valoriser et rendre visible les formations en arts de l'établissement, tout en se positionnant comme accompagnateur à la professionnalisation de nos étudiants.

Mme Caillot propose de voter sous réserve que les porteurs de projet puissent fournir les éléments budgétaires manquants.

Elle signale que c'est la première année que la région ouvre un appel à projet sur le volet vie étudiante.

Mme Duféal demande si l'équipe a pour ambition de déposer ce projet sur la plateforme de la région.

M. Valat précise que la validation sur la plateforme a lieu lundi en fin de matinée. Un vote de la CFVU sur ce projet est donc nécessaire.

Mme Maltone prévient de son abstention sur ce projet uniquement destiné aux étudiants en arts alors que le besoin de convivialité et d'espaces est partagé par tous les étudiants de l'université.

Mme Caillot parle d'un test sur la Maison des Arts pour exporter ce modèle à d'autres UFR.

M. Dagneau signale un refus commun de la part des associations étudiantes d'assurer des missions de restauration et regrette que la CDVEA n'ait pas été consultée pour ce projet.

M. Le Bourdonnec demande si la gestion alimentaire peut être confiée à une association étudiante.

M. Boulard répond que les associations étudiantes ont uniquement le droit de vendre des produits industriels préparés en laboratoire.

Mme Duféal parle de problème d'équité à voter ce projet incomplet par rapport aux autres présentés aujourd'hui.

M. Boulard évoque également un problème d'espace de circulation dans les halls.

M. Damome demande si ce projet a été construit en collaboration avec Mme Bonneau, chargé de mission aménagement.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	26

**➔ La CFVU s'abstient, à l'unanimité, sur le projet « Amélioration des conditions de vie étudiante et Aide à la création étudiante » dans le cadre l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H15.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET